

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 février 2019 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire (par téléphone)
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire
Monsieur Daniel Pintal, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Madame Stéphanie Boisvert, commissaire parent
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent
Madame Marilou Noreau, commissaire parent
Monsieur Karl Veilleux, commissaire parent

Absence :

Madame Manon Aubry, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 05.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- Demande de renouvellement concernant l'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier pour l'école communautaire l'Eau Vive – Dépôt pour consultation,
- Vérification externe de la Commission scolaire des Bois-Francis,
- Demandes d'ajout d'espaces.

et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU
17 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

CC9-579-1902

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion d'ajournement du 17 décembre 2018 et de la réunion ordinaire du 21 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Pascale Ramsay que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CC9-580-1902

Madame Manon Lambert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de monsieur André Bellavance, maire de Victoriaville, en date du 11 février 2019, reçue le 18 février 2019, dont l'objet est « Lettre de remerciements ».

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – INSATISFACTION 18-19/02

CC9-581-1902

Le protecteur de l'élève présente son rapport.

ATTENDU que le protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte n° 18-19/02 relative au comportement d'un enseignant ;

ATTENDU qu'après enquête, le protecteur de l'élève a soumis son rapport au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, après discussion, il est proposé par madame Nancy Beaulieu :

QUE le conseil des commissaires entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte n° 18-19/02 et fasse sienne les conclusions et recommandations;

QUE conformément aux dispositions sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le conseil des commissaires mandate le secrétaire général pour que ce dernier, transmette, par écrit, aux personnes identifiées à la procédure, copie de la présente résolution contenant les suites que le conseil a données aux conclusions et recommandations proposées par le protecteur de l'élève.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

MONITEURS D'ANGLAIS LANGUE SECONDE;

CC9-582-1902

ATTENDU que dans le cadre d'un programme gouvernemental il est possible de se prévaloir des services de moniteurs d'anglais pour les écoles;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francs s'est prévaluée de ces services en 2018-2019;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ATTENDU que les services de tels moniteurs s'avèrent bénéfique pour les élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Colette Vézina que la Commission scolaire des Bois-Francs accepte de maintenir ce service et réserve les sommes nécessaires à même le budget 2019-2020.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DEMANDE DE RENOUELEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER POUR L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE L'EAU VIVE – DÉPÔT POUR CONSULTATION

CC9-583-1902

ATTENDU qu'un groupe de parents d'élèves désire que se poursuive le projet particulier utilisant la pédagogie Waldorf à l'école communautaire l'Eau Vive;

ATTENDU que ledit groupe de parents a demandé à la Commission scolaire des Bois-Francs de reconnaître cette école à projet particulier et de lui émettre à nouveau un acte d'établissement;

ATTENDU que le projet doit faire l'objet de diverses consultations dont notamment auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Hamel:

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt pour consultation du projet de demande de renouvellement de dérogation et d'approbation du projet particulier de l'école communautaire l'Eau Vive utilisant la pédagogie Waldorf, cette demande devant être adressée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
2. QUE soient effectuées les diverses consultations prévues.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

COMPTE BANCAIRE CENTRE MONSEIGNEUR-CÔTÉ – CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

CC9-584-1902

ATTENDU que le conseil des commissaires a autorisé l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse populaire de Victoriaville pour le centre Monseigneur-Côté;

ATTENDU que, suite à l'absence pour maladie de certains employés, il y a lieu de modifier les noms des signataires pouvant effectuer des opérations sur ce compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que les signataires autorisés sur ce compte soient deux des personnes suivantes agissant ensemble :

- Madame Hélène Bossé,
- Madame Chantal Croteau,
- Madame Julie Roger.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

VÉRIFICATION EXTERNE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS

CC9-585-1902

ATTENDU que, conformément à l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

de comptables, un vérificateur externe chargé de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francs a procédé à un appel d'offres par invitation à cet effet et ce, pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres par invitation, une seule firme a présenté une soumission, à savoir la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL;

ATTENDU que cette soumission correspond à peu de choses près aux estimations faites par les services de la Commission scolaire des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que la Commission scolaire des Bois-Francs retienne les services de la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables professionnels agréées, pour la réalisation du mandat d'audit et de vérification des états financiers de la Commission scolaire les années 2018-2019 et 2019-2020, le tout selon les documents d'appel d'offres.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

DEMANDES D'AJOUT D'ESPACES

CC9-586-1902

ATTENDU que, suite à l'analyse de la capacité d'accueil de ses établissements ainsi que de l'analyse des prévisions de l'effectif scolaire, la Commission scolaire des Bois-Francs désire déposer des demandes d'ajout d'espaces pour certains de ses établissements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche :

1. QUE la Commission scolaire des Bois-Francs prépare et soumette au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des demandes d'ajout d'espaces afin de combler les besoins de ses établissements;
2. QUE le directeur des ressources matérielles soit et il est par les présentes, autorisé et mandaté, pour et au nom de la Commission scolaire des Bois-Francs, à préparer, signer et soumettre de telles demandes d'ajout d'espaces auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'à signer tout document nécessaire pour donner effet à la résolution qui précède.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CC9-587-1902

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 20 h 29.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général